

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente

La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente

La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Cathy Roy, mairesse suppléante.

Sont absents : Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets

Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin

Le conseiller Monsieur Maxime Désilets

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

À 18 h 00 Conseil des jeunes de Scotstown

Accueil des jeunes - Discussion

Séance à 19 h

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 8 août 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'août 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 août 2023 (dépôt)
 - 5.2.5 Budget 2024 : Communication aux organismes pour leurs demandes budgétaires pour l'année 2024 – Date limite de réception (résolution)
 - 5.3 Règlement à l'étude / dépôt / avis de motion / adoption

- 5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement de la rémunération des élus et abrogation du règlement 507-23 (résolution)
 - 5.3.2 Projet à l'étude – Modification du règlement de construction 351-06 pour retrait des articles 4.1 et 4.2 pour le respect du Code de construction du Québec (résolution)
 - 5.4 Modification de la résolution 2021-10-451 – Utilisation d'un ordinateur personnel par un élu (résolution)
 - 5.5 Hôtel de Ville : demande d'estimation pour travaux d'installation de drains de fondation (résolution)
 - 5.6 Demande de programme de création d'emploi pour numérisation des dossiers des matricules (résolution)
 - 5.7 Offre de services 2024 : Cain Lamarre et rencontre annuelle (résolution)
 - 5.8 Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement adhésion (résolution)
 - 5.9 Municipalité La Macaza – Demande d'appui : Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage aux gouvernements provincial et fédéral (résolution)
 - 5.10 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : septembre 2023 (résolution)
 - 5.10.1 Cogesaf – Rencontre de comité local de bassin versant – Autorisation pour participation (résolution)
 - 5.10.2 CDC HSF – Tournée des municipalités (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Programme pompiers - Besoins en formation pour 2024-2025 (résolution)
 - 6.1.2 Bell – Acceptation nouvelle entente 9-1-1 et autorisation de signature (résolution)
 - 6.1.3 Tournée des avertisseurs de fumée (résolution)
 - 6.1.4 Halloween – Date de la collecte de friandises - Patrouille de sécurité par le Service incendie, distribution de friandises (budget) et avis à la Sûreté du Québec (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Travaux dans le cadre des Programmes d'aide du MTQ (résolution)
 - 7.2 Entériner le prolongement de la rue Gordon : travaux infrastructure (location machinerie, matériaux granulaires, etc.)
 - 7.2.1 Prolongement des réseaux municipaux et entériner vérification par caméra des (résolution)
 - 7.2.2 Rue Gordon : Demande de droits d'accès à une propriété (entrée privée) (résolution)
 - 7.3 Déneigement de la cour et stationnement de l'Hôtel de Ville (résolution)
 - 7.4 Entretien des chemins d'hiver : route 257 et ch. MacNamee – Offre de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 TECQ – Rue de Ditton – Décompte no. 7 (résolution)
 - 8.2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada (résolution)

- 8.3 Service de collecte de la route 257
 - 8.3.1 Conférence de presse – 18 septembre 2023 (résolution)
 - 8.3.2 Achat de pneus avant pour l'hiver (résolution)
 - 8.3.3 Modification de l'horaire des collectes – Semaine du 4 septembre 2023 - (média poste) (résolution)
 - 8.4 PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)
 - 8.5 Mandat à la firme Aquatech – Attestation d'assainissement municipale (résolution)
 - 8.6 Demande d'aide financière : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et autorisation de signature (résolution)
 - 8.7 Tenue d'une 2^e journée d'écocentre mobile et résidus verts (résolution)
 - 8.8 Conteneur pour bois de la structure autour de la cheminée (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
- 9.1 Fonds de parc – Lotissement des lots 4 774 023 et 4 774 026 du Cadastre du Québec (résolution)
 - 9.2 Numéro civique – Future résidence : rue Gordon - Richard Coulombe et Hélène Vachon (résolution)
 - 9.3 Règlement de construction 351-06 exigeant un plan lors de travaux (Article 4.1 et 4.2 : Code de construction du Québec - exemple : ajout d'un logement) (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Affichage pour l'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire (résolution)
 - 10.2 Voyage de sable pour le module de jeux (résolution)
 - 10.3 Agente en loisir – Horaire de travail (résolution)
 - 10.3.1 Montant financier pour achat d'équipements sportifs et récréatifs (résolution)
 - 10.4 Camp de jour : rapport de la saison 2023 (résolution)
 - 10.4.1 Remerciements aux bénévoles du camp de jour (résolution)
 - 10.4.2 Remerciements à la Ville d'East Angus – Activité à la piscine (résolution)
 - 10.5 Local pour La Relève du Haut-Saint-François – partage avec la Maison des jeunes : demandes et conditions d'utilisation (résolution)
 - 10.5.1 Demandes d'estimation pour plancher, prises de courant, etc.
 - 10.6 Local utiliser par la Maison des jeunes : conditions d'utilisation (résolution)
 - 10.7 Ateliers de danse en ligne du 11-09 au 20-11 – Ghislaine Carrier (résolution)
 - 10.8 Offre d'ateliers de danse-théâtre (résolution)
 - 10.9 La Contrée du Massif – Projet de regroupement pour l'embauche d'une personne-ressource (résolution)
 - 10.10 Participation au projet Éclipse 2024 de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)
 - 10.11 Nouveau Horizon – Projet aide financière (résolution)
 - 10.12 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale (résolution)
 - 10.13 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) (résolution)

- 10.14 Comité Estrien des saines habitudes de vie / appel de projets - L'accès aux aliments sains, c'est l'affaire de tous ! (résolution)
- 10.15 Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2 : Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM (résolution)

11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

- 11.1 Protocole d'entente pour projet piste de ski de fond – Autorisation de signature (résolution)
- 11.2 Protocole d'entente pour patinoire – Phase 1 - Autorisation de signature (résolution)
- 11.3 Fonds de dépannage en formation 2023-2024 (résolution)
- 11.4 Signalisation pour zone scolaire (résolution)
- 11.5 Chaussée désignée (piste cyclable) La Patrie_Hampden_Scotstown – Vérification du dossier (résolution)
- 11.6 _____
- 11.7 _____
- 11.8 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

Conseil des Jeunes de Scotstown

Les jeunes de Scotstown ont été invités à venir rencontrer les membres du conseil pour une 2^e rencontre dans le cadre du Conseil des Jeunes de Scotstown.

Une seule jeune est présente.

Une discussion entre les membres du conseil et la jeune est entamée pour connaître les activités qu'elle désirerait

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Madame Cathy Roy, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2023-09-415

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est adopté en laissant des varia ouverts.

ADOPTÉE

2023-09-416 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 août est reportée à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers
Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
Madame Elisabeth Boil, conseillère, explique les rencontres qu'elle a eues pour le dossier de relocalisation de l'organisme la Relève du Haut-Saint-François et le responsable de la Maison des jeunes ainsi que le propriétaire de l'ancienne Église catholique.
Madame Marjolaine Guillemette, conseillère, donne les informations concernant la fin du camp de jour.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 8 août 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2023-09-417 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 14 012,91 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Fontaine Électronique Vitres D'Auto	Camion Collecte - micro CB	45,94 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Station épuration (13 sacs/50)	1 129,12 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Station épuration (37 sacs/50)	3 099,11 \$
Société de l'assurance Automobile	LSHLC : immatriculation camion Western Star 2024	1 007,27 \$
B.M.P. Électrique	Poste chlore: trouble fusible causé par variation tension	97,16 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Rue Gordon : inspection tuyau par caméra	374,82 \$
S.O.S Pompes Pièces Expert	Poste chlore : changer clapet	929,92 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Camion Excellence Peterbilt	LSHLC : Camion loué - Remplacement radiateur	7 329,57 \$
	TOTAL :	14 012,91 \$

ADOPTÉE

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'août 2023
ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-08	232,19 \$
Fontaine Électronique	Camion Collecte - micro CB	45,94 \$
Vitres D'Auto		
Désilets, Marc-Olivier	Déplacements - Juillet 2023	46,24 \$
Municipalité de la Patrie	Entraide incendie 2023-07-03	819,76 \$
ADMQ – Québec	Webinaire - obligation renseignements personnels	143,72 \$
ADMQ – Québec	Webinaire - guide rédaction politiques confidentialité	143,72 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	275,52 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : frais poste, camp de jour + égout	72,25 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Station épuration (13 sacs sur 50)	1 129,12 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-09	329,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-10	212,83 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	1 279,20 \$
Visa Desjardins	Postes : Info-Scotstown et achat rouleaux timbres	589,26 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville - # 299 001 492 527	363,98 \$
T.G.C. Inc.	TECQ - Rue de Ditton – Décompte no. 6	159 260,29 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Conférence de presse – articles divers	33,38 \$
Visa Desjardins	CJ (Mr Freeze) + bureau (batterie DVD)	14,92 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-17	208,67 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-17	269,85 \$
Les Autobus Langlois	Camp jour : autobus sorties 4 juillet et 19 août	718,59 \$
Visa Desjardins	Camp de jour : registraire des entrepr.	19,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-14	345,57 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-16	318,50 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Station épuration (37 sacs sur 50)	3 099,11 \$
DUBÉ Équip. de bureau	Papeterie	116,66 \$
Visa Desjardins	Visa - Produits nettoyage	56,03 \$
Société Assur. Autom.	LSHLC : immatriculation camion Western Star 2024	1 007,27 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-22	381,94 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-18	307,32 \$
Lauzon, Nathalie	Contrat tondage pelouse HV - ¾	675,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel – Septembre 2023	25,00 \$
Lyonnaz Pierre- Emmanuel & Perron	Remboursement au crédit, Client: 4442 07 9999	843,29 \$
Marie-Josée		
MRC du Haut-St-François	Camp de jour : Fête SAE 2023	140,00 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances et putrescibles	1 372,70 \$
Urbatek	Inspection en bâtiment &	3 244,02 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

	environnement - Juillet 2023	
CAUCA	Frais comm. système alarme masse	19,84 \$
Philippe Mercier Inc.	Instal. de prises électrique abri-bois	1 118,38 \$
Philippe Mercier Inc.	Garage : inst. Lumières d'encastrées	752,13 \$
Provençal, Lynne	Camp de jour - Dner Hot Dog	65,59 \$
	2023-08-23	
B.M.P. Électrique	Poste chlore: trouble fusible causé par var. tension	97,16 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-22	130,38 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-22	78,93 \$
T.G.C. Inc.	TECQ - rue Ditton rés. – Décompte no. 7	40 293,74 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable	246,05 \$
Visa Desjardins	Analyses eau usée	122,45 \$
Centre ponceau Courval	Achat de ponceaux pour érosion : coude, tuyau, manchons	6 458,15 \$
Englobe Corp.	TECQ - rue de Ditton : analyse matér.	808,27 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable	273,64 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau usée	586,37 \$
Roy, Francis – Entr. For.	Rue Gordon : déboisement	2 299,50 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-24	363,45 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-24	241,04 \$
Service Bell-eau-clerc	Rue Gordon : inspection tuyau par caméra	374,82 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	194,34 \$
CAUCA	Frais annuels du 2023-03-01 au 2024-02-29	234,21 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-29	104,34 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-08-28	349,00 \$
Maheux, Jocelyne	Lettre - stancil 6" pr identifier bac 1100 L	21,83 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	122,45 \$
Caroline Gilbert	Remboursement inscription camp de jour 2023	150,00 \$
Fonds d'Infor. Territoire	Frais avis de mutation	12,30 \$
AQUATECH	Exploit. réseaux municipaux – Août	4 886,23 \$
Le Nirvana de la faune	Camp de jour - Visite 23 enfants et 7 adultes	236,00 \$
J.U. Houle Ltée	Rue Gordon - Prolongement réseaux municipaux	465,69 \$
Municipalité de Bury	Entraide incendie - 2023-07-03	571,35 \$
Municipalité de Bury	Entraide incendie - 2023-07-23	281,03 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	557,06 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	119,57 \$
S.O.S Pompes Pièces Expert	Poste chlore : changer clapet	929,92 \$
S.O.S Pompes Pièces Expert	Poste pompage Victoria Ouest : pompe broyeuse Liberty	3 872,13 \$
Hydro-Québec	Parc	32,52 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	654,97 \$
Hydro-Québec	24 rue Hope - Chalet terrain balle (La Relève)	82,31 \$
Hydro-Québec	Poste pompage : 157 Victoria Ouest	63,66 \$
Hydro-Québec	Poste pompage princ. : 2 Victoria Est	702,26 \$
Hydro-Québec	Poste pompage : 5 rue des Peupliers	33,96 \$
Hydro-Québec	Station épuration : 163, Victoria Est	968,00 \$
Hydro-Québec	Poste pompage : 64, Victoria Est	36,09 \$
Hydro-Québec	Poste chlore : 423, route 257 Sud	1 500,82 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Hydro-Québec	Bloc sanitaire au Parc Walter-MacKenzie	730,14 \$
Ressorts Robert	Serv. Collecte rte 257 - Urée pour camion Western Star	367,69 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	Mission audit – Vérific. année 2022	6 898,50 \$
Valoris / Régie Interm.	Traitement putrescibles (compost)	174,10 \$
Camion Excel. Peterbilt	LSHLC : Location camion – Juillet	13 941,07 \$
Camion Excel. Peterbilt	LSHLC : Location camion – Août	13 941,07 \$
Camion Excel. Peterbilt	LSHLC : Carburant - Frais nettoyage camion retour - Fin location	730,06 \$
Camion Excel. Peterbilt	LSHLC : Camion loué – Remplacement radiateur	7 329,57 \$
Solutions Sup. – Sany	Chlore désinfectant et germicide et contenants	662,25 \$
Solutions Sup. – Sany	Retour contenants vides	(264,44 \$)
Solutions Sup. – Sany	Retour contenants vides	(114,98 \$)
Solutions Sup. – Sany	Retour contenants vides	(91,98 \$)
BELL Canada	Bureau - 2e ligne	105,16 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne	106,66 \$
BELL Canada	Poste de chlore	94,34 \$
BELL Canada	Station épuration	94,34 \$
Visa Desjardins	Walmart : HV : sacs poubelle + camp jour : bac rangement	37,84 \$
Visa Desjardins	Postes Canada : Info-Scotstown_ Vol.11_no.11	51,90 \$
Agence des douanes	Remises employeur - août 2023	3 661,41 \$
Revenu Québec	Remises employeur - août 2023	8 972,30 \$
Rémunération	Du 1er août au 31 août 2023	26 189,08 \$
	Total :	333 267,90 \$

2023-09-418

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2023-09-419

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre 2023 à la somme de 30 425 \$:

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
	Sous-total	250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info- Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels	0 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total		1 825 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	0 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 650 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC – Services chauffeur -	500,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

	remplaçants	
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC – Pièces et accessoires	100 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 450 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		0,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		2 000 \$
	TOTAL :	30 425,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 août 2023 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement est reporté à une prochaine séance du conseil.

5.2.5 Budget 2024 : Communication aux organismes pour leurs demandes budgétaires pour l'année 2024 – Date limite de réception (résolution)

Considérant que le conseil municipal doit préparer le budget 2024 au cours des prochaines semaines;

Considérant que plusieurs organismes demandent au conseil municipal des sommes financières pour la continuité de leurs activités;

2023-09-420

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une lettre soit transmise aux organismes communautaires pour leur indiquer que toutes demandes d'aide financière ou sommes monétaires pour l'année 2024 devra parvenir au bureau municipal par écrit au plus tard le 29 septembre 2023.

Leur demande devra être accompagnée des documents suivants :

- La liste de vos administrateurs et leurs postes;
- Le motif de la demande financière (projet d'activités, d'événements ou l'achat de fournitures ou d'équipements);
- Les sources de financement pour la réalisation des activités prévues;
- Copie des règlements généraux si des modifications ont été faites depuis l'an dernier;
- Le budget 2023 et le bilan en date du 30 septembre 2023 et l'approximatif prévu au 31 décembre 2023;

- Un rapport des activités tenues au cours de l'année 2023 et d'ici le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

5.3 Règlement à l'étude / dépôt / avis de motion / adoption

5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement de la rémunération des élus et abrogation du règlement 507-23 (résolution)

Madame Cathy Roy, mairesse, présente le projet de règlement n° 514-23, pour la rémunération des élus et l'abrogation du règlement 507-23;

2023-09-421

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris la décision lors de l'atelier tenu le 19 août dernier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Elisabeth Boil AVIS DE MOTION que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 514-23 pour le règlement de la rémunération des élus sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 505-22;

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, la directrice générale doit publier un avis public au bureau municipal et à un deuxième endroit. Il sera également diffusé sur le site web de la ville et dans l'Info-Scotstown, édition de septembre 2023, volume 11, numéro 12.

ADOPTÉE

5.3.2 Projet à l'étude – Modification du règlement de construction 351-06 pour retrait des articles 4.1 et 4.2 pour le respect du Code de construction du Québec (résolution)

Considérant que les articles 4.1 et 4.2 du Chapitre IV du règlement de construction 351-06 stipulent les énoncés suivants :

CHAPITRE IV CODE NATIONAL DU BÂTIMENT		
4.1	CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC	<i>Toutes les dispositions du Code de construction du Québec, chapitre 1, Bâtiment et du Code national du bâtiment – 1995 modifiés, et leurs amendements en vigueur font partie intégrante du présent règlement. Les amendements apportés au Code national du bâtiment, après</i>

		<i>l'entrée en vigueur du présent règlement, font partie intégrante du présent règlement sans qu'il soit nécessaire d'adopter un règlement pour décréter l'application de chaque amendement ainsi apporté. Cependant, un tel amendement entre en vigueur à la date que le conseil détermine par résolution.</i>
4.2	AUTRES CODES ET NORMES	<i>Toutes les dispositions et les amendements des codes suivants relatifs à la construction s'appliquent : Les amendements apportés aux codes ci-dessus indiqués, après l'entrée en vigueur du présent règlement, font partie du présent règlement sans qu'il soit nécessaire d'adopter un règlement pour décréter l'application de chaque amendement ainsi apporté. Cependant, un tel amendement entre en vigueur à la date que le Conseil détermine par résolution.</i>

Considérant que les exigences des articles 4.1 et 4.2 du chapitre IV du règlement 351-06 peuvent restreindre des projets de certains propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-422

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations seront prises auprès du conseiller juridique de la Ville de Scotstown pour vérifier les impacts de conserver ou retirer les articles 4.1 et 4.2 du chapitre IV du règlement 351-06.

Que ce dossier est reporté à une prochaine séance du conseil pour une décision finale.

ADOPTÉE

5.4 Modification de la résolution 2021-10-451 – Utilisation d'un ordinateur personnel par un élu (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2021-10-451 lors de la séance du 5 octobre 2021 édictant que la Ville de Scotstown fixe une allocation mensuelle d'une somme de 25 \$ pour l'utilisation des ordinateurs portables personnels à Messieurs Marc-Olivier Désilets, maire et Maxime Désilets, conseiller;

Considérant que Monsieur Maxime Désilets, conseiller, est absent des séances mensuelles du conseil et/ou des ateliers mensuels à plusieurs reprises au cours des derniers mois ainsi que lors de rencontres diverses pour des dossiers spécifiques ;

2023-09-423

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la résolution 2021-10-451 est annulée;

Que la Ville de Scotstown fixe une allocation mensuelle au montant de 24 \$ à Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, pour l'utilisation de son ordinateur personnel et en raison de la charge de travail pour le poste de maire;

Qu'une allocation mensuelle soit payée à Monsieur Maxime Désilets, conseiller municipal pour l'utilisation de son ordinateur personnel au montant suivant :

. Lors de sa présence à la séance mensuelle du conseil : 12,50 \$;

. Lors de sa présence à l'atelier mensuel du conseil : 12,50 \$;

Qu'advenant qu'un atelier et une séance du conseil soient tenus un à la suite de l'autre, l'allocation mensuelle est fixée au montant de 25 \$ si le conseiller est présent aux deux réunions;

Qu'aucune autre allocation ne soit payée au conseiller pour tous autres séances, ateliers ou rencontres divers qui peut avoir lieu dans un même mois en plus de la séance ordinaire mensuelle ou l'atelier mensuel;

Que cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet et entre en vigueur pour le mois de septembre 2023.

ADOPTÉE

5.5 Hôtel de Ville : demande d'estimation pour travaux d'installation de drains de fondation (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut maintenir un bâtiment administratif en bon état et qu'une vérification doit être faite pour éliminer toute infiltration d'eau dans certains locaux au sous-sol de l'Hôtel de Ville;

2023-09-424

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal propose de demander des estimations pour des travaux d'excavation et poser un drain de fondation du côté gauche du bâtiment et à l'arrière.

Le dossier sera remis aux membres du conseil pour une décision lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

5.6 Demande de programme de création d'emploi pour numérisation des dossiers des matricules (résolution)

2023-09-425

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent qu'une demande d'aide financière soit déposée au Centre local d'emploi pour l'embauche d'une personne dans le cadre d'un projet de subvention salariale.

L'emploi vise la numérisation des dossiers des matricules.

ADOPTÉE

2023-09-426 **5.7 Offre de services 2024 : Cain Lamarre et rencontre annuelle (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal renouvelle le mandat avec le cabinet Cain Lamarre et autorise le maire, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Qu'une rencontre annuelle avec Me Stéphane Reynolds est autorisée d'ici le 31 décembre 2023 ainsi qu'une rencontre au cours de l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-09-427 **5.8 Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Renouvellement adhésion (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François au montant de 150 \$, soit 172,46 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

5.9 Municipalité La Macaza – Demande d'appui : Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage aux gouvernements provincial et fédéral (résolution)

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui de la Municipalité La Macaza pour demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire des maisons flottantes ou de leur usage ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelée « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en t'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupe;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locale ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

2023-09-428

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown appui la Municipalité de La Macaza pour demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

QUE les municipalités et les MRC de la province de Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) appuis la présente demande ainsi que l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ET

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannette, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

5.10 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : septembre 2023 (résolution)

Considérant que des rencontres, formations, webinaires et autres peuvent avoir lieu au cours du mois de septembre et qui sont d'intérêts pour des dossiers en cours ou pour obtenir des informations pour des projets;

2023-09-429

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

5.10.1 Cogesaf – Rencontre de comité local de bassin versant – Autorisation pour participation (résolution)

Considérant que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) entreprend des rencontres de concertation pour le Plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2033;

Considérant qu'une rencontre de comité local de bassin versant prévu dans le secteur vise à partager les préoccupations et surtout, contribuer à la création du prochain PDE;

Considérant que la Ville de Scotstown a été invité à participer à la gestion de l'eau sur le territoire représenté par le COGESAF et à l'une des rencontres prévues cet automne et en en apprendre plus sur les

problématiques prioritaires dans la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François et au développement du PDE qui sera actif pour les dix prochaines années;

2023-09-430

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à participer à la rencontre pour les rivières au Saumon est, Eaton et Saint-François centre, le 26 septembre à Dudswell.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.10.2 CDC HSF – Tournée des municipalités (résolution)

Entendu la réception d'une correspondance de l'organisme La Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François qui aimerait avoir l'occasion de rencontrer les membres du conseil municipal de Scotstown cet automne afin de présenter ses services;

Entendu que la présentation serait d'une durée de 15 à 30 minutes environ et elle serait animée par un membre de notre équipe, ainsi qu'une direction d'un organisme communautaire membre de la CDC;

2023-09-431

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal déterminera ultérieurement une date pour une rencontre.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Programme pompiers - Besoins en formation pour 2024-2025 (résolution)

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François, en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

2023-09-432

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

6.1.2 Bell – Acceptation nouvelle entente 9-1-1 et autorisation de signature (résolution)

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CTRC ») a établi, dans la décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2027, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseaux 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

ATTENDU Qu'il est dans l'intérêt des personnes sur le territoire de la Ville de Scotstown de bénéficier du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

ATTENDU QUE Bell Canada offre le service 9-1-1 PG, dans la mesure où l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération est signée;

ATTENDU la nouvelle version de l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-433

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser Madame Monique Polard, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération de Bell Canada.

ADOPTÉE

6.1.3 Tournée des avertisseurs de fumée (résolution)

ATTENDU qu'il est inscrit au schéma de couverture de risques que les municipalités doivent sensibiliser la population à la prévention des incendies;

2023-09-434

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Service incendie de Scotstown fasse une tournée des résidences de la ville, pour la sensibilisation des détecteurs de fumée au cours du mois d'octobre. Les pompiers devront être en équipe de 2.

Des informations seront diffusées par l'Info-Scotstown pour aviser les citoyens.

ADOPTÉE

6.1.4 Halloween – Date de la collecte de friandises - Patrouille de sécurité par le Service incendie, distribution de friandises (budget) et avis à la Sûreté du Québec (résolution)

2023-09-435

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte la demande du comité des Loisirs Hampden-Scotstown pour devancer la date de la tenue de collecte des friandises par les enfants pour la fête de l'Halloween sur son territoire.

La date fixée est le samedi 28 octobre 2023.

Le conseil municipal vote un budget de 200 \$ pour l'achat de friandises qui seront distribués par le Service incendie de la Scotstown qui circulera dans les rues de Scotstown pour offrir un service sécuritaire dans le cadre de cette activité.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux dans le cadre des Programmes d'aide du MTO (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu l'annonce d'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre des Programmes d'amélioration du réseau routier;

2023-09-436

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de matériaux granulaires, ponceaux et la location de machineries lourdes pour les travaux nécessaires sur différents chemins et rues de son territoire.

ADOPTÉE

7.2 Entériner le prolongement de la rue Gordon : travaux infrastructure (location machinerie, matériaux granulaires, etc.)

Considérant que le conseil municipal a décidé de prolonger la rue Gordon jusqu'à la limite du terrain appartenant à la Ville de Scotstown ce qui peut permettre un développement résidentiel de ce secteur;

2023-09-437

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la location de machineries lourdes, soit pelle mécanique et camions pour les travaux visant la construction de la rue Gordon jusqu'à la limite du terrain appartenant à la ville;

Que les matériaux granulaires soient pris sur la réserve se trouvant au fond de l'ancien terrain de balle.

ADOPTÉE

7.2.1 Prolongement des réseaux municipaux et entériner vérification par caméra des (résolution)

Considérant que le conseil municipal a décidé de prolonger la rue Gordon jusqu'à la limite du terrain appartenant à la Ville de Scotstown ce qui peut permettre un développement résidentiel de ce secteur;

2023-09-438

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la vérification par caméra du réseau d'égout pour permettre la location du réseau d'égout dans le but de prolonger les canalisations;

Que le conseil municipal autorise également le prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'au lot 4 774 677 du Cadastre du Québec;

Que le conseil municipal autorise la location de machineries lourdes pour les travaux.

ADOPTÉE

7.2.2 Rue Gordon : Demande de droits d'accès à une propriété (entrée privée) (résolution)

Considérant que les propriétaires du lot 4 774 677 du Cadastre du Québec ont demandé un permis visant la construction d'une résidence et qu'ils doivent aménager une entrée privée;

2023-09-439

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les propriétaires du lot 4 774 677 du Cadastre du Québec à procéder à l'aménagement d'une entrée privée pour leur nouvelle résidence par des ponceaux ayant un diamètre de 24 pouces minimum et une longueur maximum de 60 pieds.

Ces travaux sont aux frais des propriétaires.

ADOPTÉE

7.3 Déneigement de la cour et stationnement de l'Hôtel de Ville (résolution)

Considérant que le conseil municipal est satisfait des travaux de déneigement de la cour et du stationnement de l'Hôtel de Ville effectué par Monsieur Rémi Cloutier au cours des deux dernières années;

Considérant qu'une demande d'estimation a été faite à Monsieur Cloutier par courriel pour le déneigement de la cour et du stationnement pour l'hiver 2023-2024 ;

Considérant la réception par courriel en date du 18 août de la réponse de Monsieur Cloutier indiquant que le prix est de 1 260 \$ plus les taxes applicables;

2023-09-440

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de services de Monsieur Rémi Cloutier pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville au montant de 1 260 \$ plus les taxes.

Aucun travail de pelletage n'est compris dans les travaux de déneigement.

ADOPTÉE

7.4 Entretien des chemins d'hiver : route 257 et ch. MacNamee – Offre de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2023-05-238 lors de la séance du 2 mai 2023 demandant à la Municipalité du Canton de Hampden si elle est intéressée à offrir ses services à la Ville de Scotstown pour l'entretien des chemins d'hiver concernant la rue de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de 3 ans par entente intermunicipale de fourniture de services ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden a transmis une lettre datée du 16 août sa réponse pour la demande du conseil municipal de Scotstown et les conditions;

2023-09-441

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 TECQ – Rue de Ditton – Décompte no. 7 (résolution)

Considérant les travaux effectués sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout et les travaux de voirie;

Considérant que les travaux sont exécutés par la compagnie T.G.C. (Sherbrooke) à la suite de l'acceptation de la soumission;

Considérant la réception de la facture pour le septième décompte d'une somme de 40 293,73 \$ incluant les taxes;

Considérant que la firme d'ingénierie EXP responsable de la surveillance des travaux a vérifié le rapport et document du décompte no. 7 et recommande le paiement;

Considérant qu'une retenue contractuelle de 5 % est toujours en vigueur, et ce, jusqu'à l'acceptation définitive des travaux.

2023-09-442

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le décompte no. 7 et autorise le paiement de 40 293,73 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

8.2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada (résolution)

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers,

etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

2023-09-443

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

8.3 Service de collecte de la route 257

8.3.1 Conférence de presse – 18 septembre 2023 (résolution)

Considérant le dossier d'entente intermunicipale entre les Municipalités du Canton de Hampden et de Lingwick, de Chartierville, La Patrie et la Ville de Scotstown pour la conclusion d'une entente pour offrir le service de collecte des matières résiduelles et l'achat d'un camion neuf à chargement latéral;

Considérant la réception d'une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité au montant de 249 773 \$;

Considérant que les maires des cinq municipalités veulent tenir une conférence de presse pour l'annonce de ce projet et remercier le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réception de l'aide financière;

2023-09-444

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une conférence de presse ait lieu le 18 septembre prochain à Scotstown et que les invitations soient transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à Monsieur François Jacques, Député, à Monsieur Robert Roy, Préfet de la MRC du HSF, aux maires des municipalités de la MRC, etc.

Qu'un budget est accepté pour offrir boissons et bouchées.

ADOPTÉE

8.3.2 Achat de pneus avant pour l'hiver (résolution)

2023-09-445

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) pneus avant pour le camion Western Star 2024 utilisé pour les collectes des matières résiduelles.

ADOPTÉE

8.3.3 Modification de l'horaire des collectes – Semaine du 4 septembre 2023 - (média poste) (résolution)

Considérant la fête du Travail le 4 septembre 2023 et que cette journée est un lundi;

Considérant que l'employé du Service de collecte de la route 257 a droit de bénéficier du jour férié;

2023-09-446

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la collecte prévue le lundi 4 septembre 2023 soit déplacée au jour suivant et que l'employé puisse planifier l'horaire des collectes au cours de la semaine du 4 septembre pour offrir le service à l'ensemble des résidents, commerces, industries et institutions.

Un avis sera diffusé sur la page Facebook du Service de collecte de la route 257 et transmis à chacune des municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

8.4 PGMR de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)

Considérant que la MTV du Haut-Saint-François (HSF) doit procéder à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Considérant que cette loi indique que les MRC ont l'obligation de réaliser un PGMR et à le réviser avant le 7^e anniversaire de sa mise en vigueur;

Considérant que la LQE précise également le contenu devant être présent dans le PGMR afin que ce dernier soit approuvé par RECYC-QUÉBEC;

Considérant que le Gouvernement du Québec a adopté son nouveau Plan d'action 2019-2024 ainsi que la Stratégie québécoise de valorisation des matières organiques (SVMO) et que les enjeux énoncés ont un impact pour les municipalités;

Considérant que la MRC du HSF a transmis le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) aux municipalités pour obtenir leurs commentaires;

2023-09-447

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du HSF;

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown remet le dossier aux représentants siégeant au comité du Service de collecte de la route 257 qui se réunira pour prendre connaissance du projet Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du HSF et que les commentaires retenus seront envoyés à la MRC du HSF.

ADOPTÉE

8.5 Mandat à la firme Aquatech – Attestation d'assainissement municipale (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit mettre à jour le dossier d'attestation d'assainissement municipal exigé par le Ministère de l'Environnement;

2023-09-448

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande une estimation à la firme Aquatech pour traiter ce dossier et remplir les formulaires exigés par le gouvernement.

ADOPTÉE

8.6 Demande d'aide financière : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et autorisation de signature (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

En conséquence,

2023-09-449

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

ET

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, tout document relatif à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE

8.7 Tenue d'une 2^e journée d'écocentre mobile et résidus verts (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut mettre en place des actions pour diminuer la quantité de déchets transportés au site d'enfouissement;

2023-09-450

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal approuve la tenue d'une deuxième journée d'écocentre mobile le 30 septembre 2023 au garage municipal.

Que les informations soient diffusées dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la Ville pour informer les citoyens de ce service gratuit.

ADOPTÉE

8.8 Conteneur pour bois de la structure autour de la cheminée (résolution)

Considérant que la structure du plancher autour de l'ancienne cheminée près des terrains municipaux date de plusieurs années et que le bois est en mauvais état et risque d'abîmer les contours aménagés par une aide financière;

Considérant que les 4 panneaux artistiques sur l'histoire de Scotstown installé autour de la cheminée situés près du barrage ont été réalisés par une aide financière et que ce sont des éléments importants pour la Ville de Scotstown;

2023-09-451

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la location d'un conteneur pour y placer le bois qui doit être défait de la structure du plancher entourant la cheminée près du barrage de la rivière.

Le conteneur sera demandé à la compagnie Transport Excavation Thompson Inc. d'East Angus et il devra être acheminé à l'écocentre régional.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Fonds de parc – Lotissement des lots 4 774 023 et 4 774 026 du Cadastre du Québec (résolution)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 774 023 et 4 77 026 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de subdiviser les lots ci-haut en 4 lots (6 580 993 à 6 580 996) tel qu'illustré dans le plan cadastral préparé par Maxime Rodrigue A-G, à la minute 2251 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 350-06 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 350-06 prévoit à l'article 4.4, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 5% ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.4, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain composé des lots 4 774 023 et 4 774 026 inscrits au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 32 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant 5% de la valeur du terrain par le facteur comparatif de 1,25;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-452

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6 580 993 à 6 580 996 s'élève au montant de 2 043,75 \$.

ADOPTÉE

9.2 Numéro civique – Future résidence : rue Gordon - Richard Coulombe et Hélène Vachon (résolution)

2023-09-453

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 111, de la rue Gordon pour désigner la résidence qui doit être construite presque à la limite du lot 4 773 938 du cadastre du Québec au cours des prochaines semaines par les propriétaires Madame Hélène Vachon et Monsieur Richard Coulombe.

ADOPTÉE

9.3 Règlement de construction 351-06 exigeant un plan lors de travaux (Article 4.1 et 4.2 : Code de construction du Québec - exemple : ajout d'un logement) (résolution)

Ce point a été discuté au numéro 5.3.2 de ce procès-verbal.

10. Loisir et culture

10.1 Affichage pour l'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire (résolution)

2023-09-454

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'afficher une offre pour retenir les services contractuels pour l'entretien, l'arrosage et le déneigement de la patinoire pour la saison d'hiver 2023-2024. La période de travail sera d'une durée de 10 à 12 semaines selon les conditions climatiques et devrait débuter dès la température propice.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leurs offres au bureau municipal au plus tard le 27 novembre 2023 à 12 heures (midi). Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer à la fabrication de la 1re glace.

Seules les personnes dont l'offre est retenue seront contactées pour une rencontre de sélection.

ADOPTÉE

10.2 Voyage de sable pour le module de jeux (résolution)

2023-09-455

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown achète l'équivalent d'un voyage de camion 10 roues de sable auprès de Transport Guillette (Hampden).

Une demande sera faite à la Municipalité du Canton de Hampden pour le transport du sable jusqu'au module de jeux au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

10.3 Agente en loisir – Horaire de travail (résolution)

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Weedon et du Canton de Hampden ainsi que la Ville de Scotstown ont signé une entente dans le but de combler la gestion et le développement du loisir sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT que ces municipalités démontrent la volonté affirmée d'unir leurs forces pour se doter ensemble d'une ressource humaine partagée à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été demandée au ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec dans le

cadre du Programme de financement et de développement Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale, du Fonds régions et ruralité pour l'embauche d'une personne-ressource et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Weedon a été nommée gestionnaire de ce dossier et avec l'accord de la Municipalité du Canton de Hampden et la Ville de Scotstown, Madame Alexandra Bonin a été embauchée à titre d'agente en loisirs;

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail de l'agente en loisirs se répartit entre les 3 municipalités;

2023-09-456

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Alexandra Bonin, agente en loisirs travaillent au bureau municipal et que le conseil municipal de Scotstown accepte l'horaire de travail pour la Ville de Scotstown suivant :

- . Mardi après-midi;
- . Mercredi toute la journée;

Que cet horaire peut être modifié selon la préparation et la tenue d'activités spéciales organisées par des organismes, la présence à des rencontres et/ou pour le suivi de formation.

Que l'agente en loisirs fournit un rapport mensuel des heures fournies aux organismes et une brève description du travail effectué.

ADOPTÉE

10.3.1 Montant financier pour achat d'équipements sportifs et récréatifs (résolution)

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Weedon et du Canton de Hampden ainsi que la Ville de Scotstown ont signé une entente dans le but de combler la gestion et le développement du loisir sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été demandée au ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de financement et de développement Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale, du Fonds régions et ruralité pour l'embauche d'une personne-ressource et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT que le projet permet une somme monétaire pour l'acquisition d'équipements sportifs et/ou récréatifs pour permettre d'offrir des activités;

2023-09-457

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise l'agente en loisirs à préparer une liste d'équipements qui sont nécessaires pour offrir différentes activités sportives aux citoyens et selon l'inventaire du matériel déjà en place.

Que l'achat d'équipements sera coordonné par la Municipalité de Weedon, gestionnaire de ce programme.

ADOPTÉE

10.4 Camp de jour : rapport de la saison 2023 (résolution)

Considérant que les activités du camp de jour se sont terminées le 23 août 2023;

2023-09-458

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport fait verbalement par Madame Marjolaine Guillemette, présidente de l'organisme Camp de Scotstown-Hampden.

Le rapport final sera remis au conseil municipal lorsque tous les revenus auront été perçus et que toutes les dépenses auront été acquittées.

ADOPTÉE

10.4.1 Remerciements aux bénévoles du camp de jour (résolution)

Considérant l'organisation d'un camp de jour au cours de l'été 2023 par la Ville de Scotstown en partenariat avec la Municipalité du Canton de Hampden;

Considérant que plusieurs personnes ont collaboré bénévolement à ce projet en fournissant plusieurs heures de leurs temps quotidiennement pour fournir un support aux animatrices et tout au long des semaines de ce projet;

2023-09-459

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil de la Ville de Scotstown souhaitent remercier l'équipe du Camp de Scotstown-Hampden pour la tenue du camp de jour au cours de l'été 2023 et plus particulièrement les personnes suivantes :

- . Madame Mélissa St-Germain pour la publicité;
- . Mesdames Elisabeth Boil, Marjolaine Guillemette et Lynne Provençal qui ont accompagné le personnel du camp de jour de façon quotidienne, le suivi et la mise en place des actions;
- . Messieurs Gaétan Beauchesne et Laval Aubé pour leur aide lors de la journée spéciale des jeux terrain;
- . À l'équipe de bénévoles ayant participé aux entrevues pour l'embauche du personnel.
- . Aux parents qui ont accompagné les jeunes et le personnel lors des sorties extérieures.

ADOPTÉE

10.4.2 Remerciements à la Ville d'East Angus – Activité à la piscine (résolution)

Considérant l'organisation d'un camp de jour au cours de l'été 2023 par la Ville de Scotstown en partenariat avec la Municipalité du Canton de Hampden;

Considérant que l'une des sorties extérieures organisées avait lieu à East Angus où les jeunes ont pu bénéficier d'une journée magnifique

au Parc des deux rivières et de la piscine municipale, et ce gratuitement;

Considérant que les jeunes et les animatrices du camp de jour ainsi que les parents accompagnateurs ont reçu l'accueil mémorable des représentants de la Ville d'East Angus;

2023-09-460

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown désirent remercier la Ville d'East Angus pour leur accueil et avoir accepté que le camp de jour de Scotstown-Hampden puisse bénéficier d'heures de baignade à la piscine municipale, et ce gratuitement.

Qu'une lettre de remerciements soit transmise au conseil municipal de la Ville d'East Angus.

ADOPTÉE

10.5 Local pour La Relève du Haut-Saint-François – partage avec la Maison des jeunes : demandes et conditions d'utilisation (résolution)

CONSIDÉRANT que l'organisme La Relève du Haut-Saint-François offre des activités aux jeunes familles du secteur et utilise le bâtiment situé au terrain de balle depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le bâtiment utilisé est le mieux placé pour offrir un local pour les activités récréatives et sportives étant donné les aménagements récents pour un terrain multisports par la Ville de Scotstown;

Considérant que des pourparlers entre la Ville de Scotstown et La Relève du Haut-Saint-François ont débuté pour offrir l'accès d'un local dans le centre communautaire (Hôtel de Ville) pour permettre la continuité de leurs services aux citoyens;

Considérant que l'organisme La Relève du Haut-Saint-François a fait parvenir des demandes d'aménagement et utilisation d'un local;

2023-09-461

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance ultérieure dans le but de prendre les informations nécessaires.

ADOPTÉE

10.5.1 Demandes d'estimation pour plancher, prises de courant, etc.

Considérant la possibilité que l'organisme La Relève du Haut-Saint-François offre leurs services à partir d'un local situé dans le Centre communautaire et leurs demandes d'aménagement dudit local;

2023-09-462

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance ultérieure dans le but de prendre les informations nécessaires.

ADOPTÉE

10.6 Local utiliser par la Maison des jeunes : conditions d'utilisation (résolution)

Considérant que l'organisme la Maison des jeunes utilise un nouveau local dans le Centre communautaire (Hôtel de Ville) et que la Ville de Scotstown a fait des aménagements pour permettre un local adéquat;

Considérant que le conseil municipal veut que des conditions d'utilisation soient mises en place;

2023-09-463

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance ultérieure dans le but de préparer les conditions d'utilisation.

ADOPTÉE

10.7 Ateliers de danse en ligne du 11-09 au 20-11 – Ghislaine Carrier (résolution)

Considérant que Madame Ghislaine Carrier, résidente de Scotstown, souhaite offrir des ateliers de danse en ligne dans la grande salle de l'Hôtel de Ville à l'automne 2023;

2023-09-464

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Carrier à offrir des ateliers de danse en ligne au cours des semaines de l'automne 2023 et selon les conditions d'utilisations d'un local dans l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

10.8 Offre d'ateliers de danse-théâtre (résolution)

Considérant que Madame Chloé Fortier de Bury, souhaite offrir des ateliers de danse-théâtre dans la grande salle de l'Hôtel de Ville à l'automne 2023;

2023-09-465

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Carrier à offrir des ateliers de danse-théâtre au cours des semaines de l'automne 2023 et selon les conditions d'utilisations d'un local dans l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

10.9 La Contrée du Massif – Projet de regroupement pour l'embauche d'une personne-ressource (résolution)

Considérant que l'organisme La Contrée du Massif Mégantic offre aux municipalités partenaires de cet organisme de participer à un projet dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité du volet FRR-4 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'une ressource humaine pour un mandat de trois ans;

Considérant que les tâches de la personne-ressource sont décrites ainsi :

- . Organiser les réunions, produire PV, gérer budget de fonctionnement;
- . Entretenir les liens politiques et d'affaires;
- . Monter des projets comme un circuit touristique, symposium d'art, événements majeurs;
- . Mettre en place un bottin des ressources;

- . Faire connaître le bottin des subventions;
- . Rassembler les promoteurs, les municipalités, créer un point de référence;

Considérant que ce projet demande un support financier aux municipalités;

Considérant que la Ville de Scotstown participe déjà dans un projet dans le cadre de ce même Programme pour l'embauche d'une personne-ressource qui effectue déjà des tâches visées par le projet de l'organisme La Contrée du Massif Mégantic;

2023-09-466

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown ne participe pas à l'offre de participation au projet soumis par l'organisme La Contrée du Massif Mégantic.

ADOPTÉE

10.10 Participation au projet Éclipse 2024 de la MRC du Haut-Saint-François) (résolution)

Considérant qu'une éclipse solaire est prévue le 8 avril 2024 et que la MRC du HSF veut préparer des activités pour cet événement et offrir un circuit de débordement intéressant pour les gens qui ne pourront avoir accès au Parc national du Mont Mégantic;

Considérant qu'il y a une opportunité de se rendre jusqu'à Scotstown, au parc Walter-Mackenzie, pour les visiteurs si d'autres sites ne sont pas accessibles;

2023-09-467

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal est intéressé à participer aux activités préparées par la MRC du HSF pour l'éclipse prévue au mois d'avril 2024.

ADOPTÉE

10.11 Nouveaux Horizons – Projet aide financière (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance des informations détaillant les règles et normes du Programme Nouveaux Horizons pour aînés;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre Programme Nouveaux Horizons pour aînés en soutien au Plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés ;

En conséquence,

2023-09-468

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour aînés;

ET

D'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, tout document relatif à la demande d'aide financière pour l'aménagement du jardin sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

10.12 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale (résolution)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

2023-09-469

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024;
- d'autoriser Madame Monique Polard, Directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.13 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) (résolution)

Considérant le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives, et de plein air (PAFIRSPA) lancé par le gouvernement visant à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Il vise à augmenter :

- la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

Considérant la mise à niveau de l'ancien terrain de balle désaffecté est essentiel pour l'aménagement du parc multifonctionnel;

Considérant que la Ville de Scotstown a déjà investi des sommes financières pour la phase 1 de l'aménagement du parc en installant un espace pour la patinoire extérieur avec une dalle de béton;

Considérant que le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) qui vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de

plein air dans le but d'augmenter la présence de ces infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec ainsi que l'accessibilité pour la population sera lancé au cours de l'automne 2023;

En conséquence et pour ces motifs;

2023-09-470

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet de patinoire extérieure Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le conseil municipal mandate madame Monique Polard, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

10.14 Comité Estrien des saines habitudes de vie / appel de projets - L'accès aux aliments sains, c'est l'affaire de tous ! (résolution)

ATTENDU QUE le Comité Estrien des saines habitudes de vie lance un appel de projets : « *L'accès aux aliments sains, c'est l'affaire de tous ! Renforçons ensemble notre système alimentaire* »

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter, une demande d'aide financière dans le cadre ce programme;

En conséquence,

2023-09-471

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du projet : « *L'accès aux aliments sains, c'est l'affaire de tous ! Renforçons ensemble notre système alimentaire* »

ET

D'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, tout document relatif à la demande d'aide financière pour un projet pour l'aménagement de jardins communautaires, des conférences et des ateliers pour une saine alimentation vouée aux citoyens de Scotstown.

ADOPTÉE

10.15 Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2 : Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance des informations détaillant les règles et normes du Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2 pour la réalisation de projets identifiés dans le Plan d'action de la Politique familiale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux offrent des activités et services aux citoyens de Scotstown et qu'ils ont besoin de locaux et d'espaces aménagés ou pour le rangement des leurs équipements;

En conséquence,

2023-09-472

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour aînés;

ET

D'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2 pour la réalisation de projets identifiés dans le Plan d'action de la Politique familiale pour la mise à niveau et l'aménagement de certains locaux dans le centre communautaire.

ADOPTÉE

11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 Protocole d'entente pour projet piste de ski de fond – Autorisation de signature (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation.

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter un projet d'aménagement et entretien d'une piste de ski de fond et de raquette de 7 km dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-473

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet d'aménagement et entretien d'une piste de raquette et de ski de fond de 7 km et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Monique Polard, Directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel de projets et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11.2 Protocole d'entente pour patinoire – Phase 1 - Autorisation de signature (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité de Scotstown a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation.

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter un projet Patinoire - Phase 1 – Dalle de béton dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-474

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet de Patinoire-Phase 1 – Dalle de béton et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Monique Polard, Directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel de projets et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11.3 Fonds de dépannage en formation 2023-2024 (résolution)

ATTENDU QUE Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) met sur pied d'un fonds spécial de 100 000 \$ exclusivement dédié à ses membres, pour soutenir la formation des animateurs, des coordonnateurs, des accompagnateurs, des guides, des arbitres, des officiels et des entraîneurs en loisir, en sport et en plein air de notre région;

ATTENDU QUE les formations ciblées par le soutien doivent avoir été réalisées depuis le 1^{er} avril 2023 ou être prévues au plus tard le 1^{er} mars 2024. Il n'y a pas de date de dépôt, nous recevrons les demandes en continu jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Les premières réponses aux demandeurs seront rendues dès le début du mois de septembre;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a fourni de la formation aux animatrices du Camp de jour ;

ATTENDU QUE des activités sportives, de loisir et de plein air peuvent être organisés au cours des prochains mois aux citoyens de la

municipalité et qu'elles seront dispensées par des guides, arbitres, officiels ou entraîneurs qualifiés;

En conséquence,

2023-09-475

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds spécial géré par le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie pour demander le remboursement des frais de la formation suivie par le personnel du camp de jour ainsi que pour toutes futures formations ou activités dispensées par des guides, arbitres, officiels ou entraîneurs qualifiés;

ET

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, tout document relatif à la demande d'aide financière

ADOPTÉE

11.4 Signalisation pour zone scolaire (résolution)

2023-09-476

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté à une séance ultérieure pour obtenir plus d'informations.

ADOPTÉE

11.5 Chaussée désignée (piste cyclable) La Patrie Hampden Scotstown – Vérification du dossier (résolution)

Considérant la réception d'informations d'un projet entamé par les Municipalités du Canton de Hampden et La Patrie pour la mise en place d'une « Chaussée désignée » devant rejoindre la piste cyclable du Marécage des Scots en partant de la Municipalité de La Patrie et en traversant la Municipalité du Canton de Hampden;

Considérant que la Ville de Scotstown vient tout juste d'être interpellée à se joindre à ce projet, mais que toutes les informations ne sont pas connues à ce jour;

2023-09-477

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

11.6 Aucun sujet

11.7 Aucun sujet

11.8 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Madame Cathy Roy, mairesse, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2023-09-478

13. **Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Cathy Roy, Mairesse suppléante

Monique Polard, Directrice générale